

ERIC SAYS

AVOCAT À LA COUR, MEMBRE DU BARREAU DE LUXEMBOURG



Eric a fait des études de droit franco-allemand aux Universités de Sarrebruck et Robert Schuman de Strasbourg.

Il exerce depuis son assermentation en 2009 au sein de l'étude Kaufhold Ossola & Associés (KOA).

Ses domaines de compétence sont principalement le droit pénal, mais aussi le droit civil et le droit du travail.

Passionné et engagé, il se donne à fond dans tout ce qu'il entreprend.